

*DECISION PRISE PAR MONSIEUR LE PRESIDENT  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L5211-10 DU CODE GENERAL DES  
COLLECTIVITES TERRITORIALES*

**OBJET : TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE GOURDON – VALIDATION DES AVENANTS MODIFICATIFS AUX MARCHES PUBLICS DE TRAVAUX RELATIFS AUX LOTS N° 1, 2, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 14, ET 16.**

*Monsieur le Président,*

**Vu** la délibération du Conseil Communautaire n°2020-047 en date du 1<sup>er</sup> Juillet 2020 donnant délégation à Monsieur le Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants dans la limite des crédits inscrits au budget,

**Vu** la compétence « Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire »

**Vu** la décision n°2021-18 du 7 octobre 2021, attribuant les marchés de travaux pour les lots n°1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16, relatifs à la réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon,

**Vu** la décision n°2022-15 du 12 juillet 2022 résiliant le marché de travaux lot n°11 Serrurerie conclu avec l'entreprise Sarl Richard Métallerie pour un montant de 40 905.00 € HT pour motif de cessation d'activité,

**Vu** la décision n°2022-17 du 5 septembre 2022, attribuant le marché de travaux lot n°11 Serrurerie à l'entreprise Sarlat Métallerie pour un montant de 81 747.50 € HT,

**Vu** la décision n°2023-01 du 6 février 2023 résiliant le marché de travaux lot n°12 Revêtements et Equipements de bassin avec l'entreprise SNERHA AQUATECH pour un montant de 81 995.00 € HT, pour motif de liquidation judiciaire,

**Vu** la décision n°2023-04 du 8 Mars 2023, attribuant le marché de travaux lot n°12 Revêtements et Equipements de bassin à l'entreprise Scophydro pour un montant de 118 956.48 € HT,

**Considérant** que le marché de travaux de Réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon a été passé par une procédure adaptée en application de l'article R223-1 1° du Code de la Commande Publique,

**Considérant** les dispositions de l'article L. 2194-1 du code de la commande publique, au vu desquelles l'acheteur peut, en cours d'exécution, modifier son contrat initial sans nouvelle procédure de mise en concurrence lorsque les modifications sont de faibles montants.

**Considérant** les dispositions de l'article R. 2194-8 du code, au vu desquelles un contrat de la commande publique peut faire l'objet de modifications et d'adaptations nécessaires, qualifiées de non substantielles et de faible montant, soit pour les marchés publics de travaux, un montant n'excédant pas 15 % du montant initial du marché,

**Considérant** que l'attribution du marché initial de travaux n'avait pas été soumise à la commission d'appel d'offres, et qu'en conséquence tout projet d'avenant n'est pas soumis à l'avis de la commission,

~~Considérant les Ordres de services~~ délivrés en cours de chantier pour prestations supplémentaires, modifications/adaptations de prestations et suppressions de prestations :

Lot 01 – TERRASSEMENT – VRD :

- Ordre de service n°2 en date du 31/01/2023 prescrivant les prestations supplémentaires : fourniture et pose de gabions en galets.
- Ordre de service n°3 en date du 05/05/2023 prescrivant des prestations supplémentaires et adaptations diverses en cours de chantier.

Lot 02 - DESAMIANTAGE - DEMOLITION - GROS ŒUVRE :

- Ordre de service n°2 en date du 21/04/2022 prescrivant les prestations supplémentaires : démolition de la rotonde et modifications du local technique
- Ordre de service n°3 en date du 08/07/2022 prescrivant les prestations supplémentaires : linéaires supplémentaires de réseaux EU, EV et ELEC
- Ordre de service n°4 en date du 31/01/2023 prescrivant les prestations supplémentaires : création de carottages pour ventilation
- Ordre de service n°5 en date du 09/03/2023 prescrivant les prestations supplémentaires : création de carottage pour réseaux
- Ordre de service n°6 en date du 05/05/2023 prescrivant les prestations supplémentaires : modifications des plages et ré agréage du petit bassin
- Ordre de service n°7 en date du 15/03/2024 prescrivant les prestations supplémentaires : lasures sur façades béton - comblement petit bassin et sciage muret petit bassin

Lot 08 - CLOISONS MINCES :

- Ordre de service n°2 en date du 31/11/2022 prescrivant les modifications de prestations : remplacement de serrures à monnayeur par des serrures navic ELS duo

Lot 09 - PLATRIERIE - FAUX PLAFONDS- PEINTURE :

- Ordre de service n°2 en date du 15/09/2023 prescrivant des adaptations en plus et moins-value relatives aux cloisons de doublage et plafonds

Lot 12 - REVETEMENTS ET EQUIPEMENTS DE BASSIN :

- Ordre de service n°2 en date du 24/05/2023 prescrivant les prestations supplémentaires : signalisation virage dos – fauteuil PMR
- Ordre de service n°3 en date du 10/10/2023 prescrivant les prestations supplémentaires : échelle, trappe et caillebottis – pièces inox

Lot 14 – ELECTRICITE :

- Ordre de service n°2 en date du 30/11/2022 prescrivant les prestations supplémentaires : sèche-cheveux et contrôle accès
- Ordre de service n°3 en date du 10/03/2023 prescrivant des adaptations en plus et moins-value relatives à l'éclairage
- Ordre de service n°4 en date du 08/11/2023 prescrivant des adaptations en plus et moins-value relatives à l'alimentation du local technique et du local cuisine

Lot 16 - TRAITEMENT D'AIR - CHAUFFAGE – PLOMBERIE :

- Ordre de service n°2 en date du 30/11/2022 prescrivant les prestations supplémentaires : plus-value VMC – pieds supports pour PAC et Kit de démarrage pour circuit PAC

Considérant qu'il convient, en fin de chantier, de valider pour chacun des lots concernés, un avenant récapitulatif reprenant l'ensemble des prestations supplémentaires, les modifications/adaptations de prestations et suppressions de prestations validées en cours de chantier,

Vu le montant global initial du marché de travaux Réhabilitation de la Piscine Intercommunale de Gourdon s'élevant à 3 465 038.45 € HT,

~~Considérant le montant global cumulé~~ des avenants au marché de travaux Réhabilitation de la piscine Intercommunale de Gourdon qui s'élève à **132 098.88 € HT, soit 3.81 % du montant initial du marché de travaux**, et décomposé comme suit :

Lot n°1 Terrassement - VRD :

Avenant en moins-value d'un montant de 5 757.34 € HT  
Montant initial du marché : 156 996.88 € HT soit une diminution de 3,67 %

Lot n°2 Désamiantage - Démolition - Gros Œuvre :

Avenant en plus-value d'un montant de 122 936.84 € HT  
Montant initial du marché : 1 322 061.00 € HT soit une augmentation de 9,3%

Lot n°5 Etanchéité :

Avenant en moins-value d'un montant de 4 500.00 € HT  
Montant initial du marché : 79 962.00 € HT soit une diminution de 5,63 %

Lot n°7 Menuiseries Intérieures :

Avenant en moins-value d'un montant de 4 221.55 € HT  
Montant initial du marché : 49 294.32 € HT soit une diminution de 8,56 %

Lot n°8 Cloisons Minces :

Avenant en plus-value d'un montant de 12 628.26 € HT  
Montant initial du marché : 103 021.99 € HT soit une augmentation de 12,26 %

Lot n°9 Plâtrerie :

Avenant en moins-value d'un montant de 19 069.16 € HT  
Montant initial du marché : 111 114.42 € HT soit une diminution de 17,16 %

Lot n°11 Serrurerie :

Avenant en plus-value d'un montant de 6 461.50 € HT  
Montant initial du marché : 81 747.50 € HT soit une augmentation de 7,90 %

Lot n°12 Revêtements Et Equipements De Bassins :

Avenant en plus-value d'un montant de 6 205.40 € HT  
Montant initial du marché : 118 956.48 € HT soit une augmentation de 5,22 %

Lot n°14 Electricité :

Avenant en plus-value d'un montant de 3 351,53 € HT  
Montant initial du marché : 137 211,81 € HT soit une augmentation de 2,44 %

Lot n°16 Traitement d'Air Chauffage Plomberie :

Avenant en plus-value d'un montant de 14 063.40 € HT  
Montant initial du marché : 334 221.25 € HT soit une augmentation de 4,21 %

**DECIDE**

- De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant **le lot n°1 Terrassement - VRD** pour un montant en **moins-value de 5 757,34 € HT**,
- De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant **le lot n°2 Désamiantage - Démolition - Gros Œuvre** pour un montant en **plus-value de 122 936,84 € HT**,
- De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant **le lot n°5 Etanchéité** pour un montant en **moins-value de 4 500,00 € HT**,
- De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant **le lot n°7 Menuiseries Intérieures** pour un montant en **moins-value de 4 221,55 € HT**,

- De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°8 Cloisons Minces pour un montant en plus-value de 12 628,26 € HT,
  - De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°9 Plâtrerie pour un montant en moins-value de 19 069.16 € HT,
  - De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°11 Serrurerie pour un montant en plus-value de 6 461,50 € HT,
  - De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°12 Revêtements – Equipements de bassins pour un montant en plus-value de 6 205,40 € HT,
  - De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°14 Electricité pour un montant en plus-value de 3 351,53 € HT,
  - De valider l'avenant n°1 au marché de travaux concernant le lot n°16 Traitement Air – Chauffage – Plomberie pour un montant en plus-value de 14 063,40 € HT,
- et de signer les avenants au marché de travaux de réhabilitation de la piscine intercommunale de Gourdon détaillés supra, ainsi que toutes pièces afférentes.

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Gourdon, le 28 Juin 2024

**Le Président**  
**Jean-Marie COURTIN**

